

pour tous les juges nommés en vertu des pouvoirs conférés au Parlement du Canada. Une entente est maintenant intervenue avec tous les gouvernements provinciaux sur ce principe. Vous serez invités à approuver une résolution prévoyant une modification appropriée à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique et les modifications correspondantes à la Loi sur les juges.

On soumettra aussi à votre approbation des projets de loi tendant à rehausser le statut et à accroître les responsabilités des conseils territoriaux du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest et à améliorer l'administration de la justice dans les Territoires.

Des modifications à la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions et aux articles correspondants du Code criminel vous seront soumises afin d'améliorer la loi et de la rendre plus claire et de protéger les intérêts des petites entreprises.

On vous demandera de réviser la Loi sur le service civil et on proposera l'établissement d'un comité spécial de la Chambre des communes pour l'étude de ce projet de loi. Vous serez également saisis de modifications à la Loi sur la pension du service public.

On vous soumettra une modification à la Loi sur les arrangements entre le Canada et les provinces relativement au partage d'impôts afin que soit maintenue, pendant les deux autres années financières visées par la loi, l'augmentation de la part attribuée aux provinces sur les recettes de l'impôt sur le revenu des particuliers. On vous invitera également à autoriser les dispositions alternatives, applicables dans les provinces qui le voudront, à l'égard des subventions aux universités.

Il vous sera présenté une mesure tendant à conférer aux Indiens le droit de vote aux élections fédérales. Vous serez invités à rétablir le comité mixte des affaires indiennes.

Vous serez invités à autoriser l'établissement d'un nouveau ministère qui s'occupera de questions relatives à la forêt canadienne et à son utilisation et conservation la plus efficaces, et qui sera chargé de responsabilité à l'égard de ressources connexes.

Vous serez priés de proroger de trois ans la Loi d'urgence sur l'aide à l'exploitation des mines d'or.

Vous serez également saisis d'une modification à la Loi sur l'Office national de l'énergie autorisant le prolongement provisoire des permis d'exportation d'électricité jusqu'à ce que l'Office ait pu achever ses travaux urgents afférents à l'exportation du gaz.

Vous serez invités à prolonger le délai fixé pour les versements relatifs à l'aménagement de la route transcanadienne. Vous serez aussi invités à maintenir pendant trois ans encore l'application de la Loi sur les permis d'exportation et d'importation. Il vous sera demandé d'abroger la loi sur l'Office des pêcheries de Terre-Neuve.

Vous serez saisis de mesures tendant à modifier la Loi sur la sécurité de la vieillesse et la Loi sur les allocations aux anciens combattants afin de déterminer la base du paiement des pensions ou allocations, suivant le cas, aux Canadiens résidant en dehors du Canada.

Vous serez invités à autoriser l'établissement de commissions des ports pour les ports de Nanaimo et d'Oshawa et à modifier la Loi sur les commissaires du port de Windsor.

On vous demandera aussi de réviser la Loi sur les aliments du bétail, de modifier la Loi nationale sur l'habitation, la Loi sur les expropriations, la Loi sur le ministère de la Justice et certaines autres lois.

#### Membres de la Chambre des communes,

Vous serez invités à voter les fonds nécessaires pour pourvoir aux services et aux versements autorisés par le Parlement. A cette fin, on demandera de nouveau au comité des prévisions de dépenses d'examiner les dépenses de divers ministères.

Vous serez priés de rétablir le comité spécial de la radiodiffusion, afin qu'il continue son étude des lignes de conduite à suivre en ce domaine, notamment en ce qui concerne la réglementation et l'octroi des licences.

Honorables membres du Sénat.

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la divine Providence vous bénir et vous guider dans l'accomplissement de votre tâche.

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre)** propose:

Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général aux deux Chambres soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

La motion est adoptée.

### LE CABINET

#### ANNONCE DE CHANGEMENTS MINISTÉRIELS— NOMINATION DES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre):** Monsieur l'Orateur, depuis la dernière session du Parlement, il s'est produit plusieurs changements dans la composition du cabinet, changements que la tradition parlementaire demande de porter officiellement à la connaissance du Parlement. C'est avec un regret que, je pense, tous les députés ont partagé, que l'honorable député de Greenwood (M. Macdonnell) a cru devoir se retirer du cabinet vers la fin d'août, en raison de son état de santé, après avoir exercé avec distinction la fonction de ministre sans portefeuille. Je suis certain que les députés de tous les partis seront très heureux de le voir aujourd'hui si bien portant. Au nom de mes collègues et en mon propre nom, je tiens à dire que le regret que nous a causé son départ du conseil des ministres a été atténué par la pensée que chacun de nous pourrait continuer à profiter de ses bons conseils et de sa vaste expérience, qui seront également à la disposition de la Chambre des communes dont il demeure un membre distingué.

Comme les honorables députés ont pu le constater, deux membres de la Chambre ont aujourd'hui pris place sur les banquettes ministérielles. L'honorable député de Rosedale (M. Walker) a été assermenté en qualité de membre du Conseil privé de Sa Majesté et de ministre des Travaux publics, et l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) est devenu membre du Cabinet en tant que ministre associé de la Défense nationale.